

Ces produits ont un coût du fait des années d'étude qui ont été menées pour tester leur efficacité et leur innocuité. De façon générale, ce coût est inférieur au prix d'un pot de miel (500 g) par ruche. A noter que l'apiculteur s'expose à des sanctions pénales et financières (contrôles DGCCRF) s'il utilise des produits dans sa ruche qui n'ont pas d'AMM. Il en va de sa responsabilité et de l'image de la filière.

Ne pas oublier de compter les varroas...

Il est essentiel de compter les varroas **avant et après le traitement** estival pour savoir si son traitement a été efficace et s'il sera nécessaire de faire ou non un traitement de rattrapage l'hiver. Il existe 2 méthodes principales de comptage : le comptage des chutes naturelles des varroas sur langes et le comptage des varroas phorétiques par prélèvement d'abeilles et décrochage des varroas soit au sucre glace, CO2, lavage ou alcool. Vous retrouverez ces pratiques en détail dans la fiche du protocole de comptage sur les pages apicoles du site de la FRGDS. Il est essentiel de noter que **les comptages après traitement** ne se feront qu'au **moins 10-15 jours après le retrait des lanières** (source FNOSAD), les varroas pouvant encore être tués sur cette période.

Respecter les modalités d'application des médicaments

Les traitements doivent être appliqués en respectant impérativement **la dose, le mode d'application et le temps d'application**. Une mauvaise utilisation des médicaments peut conduire à une inefficacité partielle ou totale du médicament ou au développement de résistance du varroa vis-à-vis du médicament, cf. encadré ci-dessous « les mauvaises pratiques ... ». En ce qui concerne le traitement avec les lanières, le **nombre de lanières** doit être respecté : 2 lanières pour ruche 10 cadres, 1 lanière pour ruchette 6 cadres. La **position** des lanières est importante, et doit être entre les cadres au plus près du couvain, c'est là que les varroas émergent et que les nourrices portent les varroas. Les repositionner si la grappe se déplace. L'**état des lanières** est aussi important, des lanières propolisées ne permettent plus une diffusion correcte du produit, il faut si nécessaire gratter la propolis à mi-traitement. Depuis quelques années, les **temps d'application** des médicaments à base d'amitrazé ont été allongés et peuvent être supérieurs à ceux donnés sur la notice du médicament. Il faut dans tous les cas se référer à l'ordonnance remise par le vétérinaire du GDSA.

Les mauvaises pratiques : sources d'inefficacité des traitements et de résistance !

Trop de mauvaises pratiques d'utilisation des lanières sont encore observées sur le terrain, elles peuvent aboutir à un manque d'efficacité du médicament ou au développement de souche résistante à varroa, comme :

- réutiliser des lanières qui ont déjà servi,
- couper les lanières pour répartir les doses,
- mal stocker les médicaments (paquet ouvert, exposé à la chaleur, etc.),
- utiliser des médicaments qui ont dépassé la date d'utilisation,
- perdre et oublier les lanières au fond des ruches,
- mettre les lanières sur les têtes de cadre au lieu de les mettre dans le couvain,
- mettre les lanières trop loin du couvain,
- ne pas enlever les lanières aussitôt la fin du traitement,
- laisser les lanières dans la ruche tout l'hiver,
- laisser les lanières se couvrir de propolis, ne pas les gratter,
- ne pas repositionner les lanières à mi-traitement,
- mettre une seule lanière au lieu de 2... mettre 3 lanières au lieu de 2...,

Un traitement de rattrapage hivernal avec des médicaments à base d'acide oxalique est fortement conseillé en cas de dépassement des seuils de comptage. Ce traitement se fait avec des médicaments à base d'acide oxalique mais attention, il doit se faire pour être efficace **hors couvain**, donc de préférence au cœur même de l'hiver. Pour plus d'informations, consulter notre fiche « **Traitement hivernal : Pourquoi ? quand ? comment ?** » sur notre site.

En dépit de la remise en question de l'efficacité des principaux médicaments à base d'amitrazé, il est à souligner que ceux-ci permettent pour l'instant à de nombreux apiculteurs de gérer l'été leurs pullulations de varroas.

*Il est clair qu'à l'avenir les apiculteurs devront se familiariser davantage avec les pratiques de lutte biotechnique ou « lutte populationnelle » qui viendront en appui à la lutte médicamenteuse. Parmi ces pratiques de plus en plus développées, on peut citer le piégeage des varroas dans le couvain mâle et la rupture de ponte avec l'encagement de la reine suivi d'un traitement avec des médicaments à base d'acide oxalique, pour davantage d'informations consulter les **pages apicoles** de notre site Internet.*